



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de la  
protection des populations de la Manche**

Service protection de l'environnement  
477 Boulevard de la Dollée  
BP 90286  
50000 Saint-Lô

Saint-Lô, le 29/01/2026

## ***Rapport de l'Inspection des installations classées***

Visite d'inspection du 27/01/2026

### **Contexte et constats**

Publié sur **GÉORISQUES**

**SCEA des Lys**

4 Les basses Noés - VESSEY  
50170 Pontorson

Références : IC2026JB023  
Code AIOT : 0055002436

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 27/01/2026 dans l'établissement SCEA des Lys implanté 4 Les basses Noées - VESSEY 50170 Pontorson. L'inspection a été annoncée le 22/01/2026. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite a été réalisée dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande d'enregistrement d'un élevage laitier et porcin.

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- SCEA des Lys
- 4 Les basses Noés - VESSEY 50170 Pontorson
- Code AIOT : 0055002436
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La SCEA des Lys fait valoir un élevage laitier et porcin relevant du régime de l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

### **Thèmes de l'inspection :**

- Air
- Bruits et vibrations
- Déchets
- Eau de surface
- Eaux souterraines
- Fertilisation
- Odeur

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

## **2-2) Bilan synthétique des fiches de constats**

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	contrôle documentaire	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 4	Sans objet
2	Intégration paysagère	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6	Sans objet
3	Entretien des locaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10	Sans objet
4	dispositions constructives	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-2 et 11-3	Sans objet
5	Défense interne contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 13	Sans objet
6	Rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15	Sans objet
7	Emissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 24	Sans objet
8	Epanchages et traitement des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27-1	Sans objet
9	Emissions dans l'air	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 31	Sans objet
10	Bruit	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 32	Sans objet
11	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 34 et 35	Sans objet
12	Autosurveillance	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 37	Sans objet

## **2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats**

Tous les points contrôlés sont conformes.

## 2-4) Fiches de constats

### N° 1 : contrôle documentaire

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 4
<b>Thème(s) :</b> Élevage, dispositions générales
<b>Prescription contrôlée :</b> tenue et mise à jour des registres et documents
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

### N° 2 : Intégration paysagère

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
<b>Thème(s) :</b> Élevage, dispositions générales
<b>Prescription contrôlée :</b> conformité de l'intégration paysagère, installations et abords aménagés et maintenus en bon état de propreté
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

### N° 3 : Entretien des locaux

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
<b>Thème(s) :</b> Élevage, prévention des accidents et des pollutions
<b>Prescription contrôlée :</b> Locaux maintenus propres et nettoyés régulièrement, absence d'amas de matières dangereuses ou polluantes, plan de dératisation et de désinsectisation
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

### N° 4 : dispositions constructives

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11-2 et 11-3
<b>Thème(s) :</b> Élevage, prévention des accidents et des pollutions
<b>Prescription contrôlée :</b> Conception et dimensionnement des ouvrages de stockage et de traitement des effluents permettant d'éviter tout déversement dans le milieu naturel, Présence d'une clôture, d'un dispositif de contrôle de l'étanchéité, tuyauterie et canalisation transportant des effluents sont entretenues et surveillées.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 5 : Défense interne contre l'incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 13
<b>Thème(s) :</b> Élevage, protection incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> présence d'un poteau ou d'une réserve incendie, présence d'extincteurs vérifiés et adaptés au risque à combattre (fiou , gaz, armoire et locaux électriques), vannes de barrages(gaz, fioul) ou de coupure d'électricité, consignes de sécurités affichées.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 6 : Rétention des pollutions accidentelles**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
<b>Thème(s) :</b> Élevage, dispositifs de rétention
<b>Prescription contrôlée :</b> présences des rétention, fioul, produits phyto et médicaments
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 7 : Emissions dans l'eau et les sols**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 24
<b>Thème(s) :</b> Élevage, gestion des eaux pluviales
<b>Prescription contrôlée :</b> collecte des eaux pluviales séparée des effluents d'élevage
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 8 : Epandages et traitement des effluents**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27-1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, équilibre de la fertilisation
<b>Prescription contrôlée :</b> épandage respecte l'équilibre de la fertilisation, respect des 170uN/Ha en ZV, épandages réalisés afin d'empêcher la stagnation prolongée sur les sols, le ruissellement en dehors des parcelles d'épandage, la percolation rapide vers les nappes souterraines
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 9 : Emissions dans l'air**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 31
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Emissions dans l'air
<b>Prescription contrôlée :</b> Ventilation des bâtiments, odeurs, poussières, nettoyage des voiries du site, et propreté des véhicules sortants
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 10 : Bruit**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 32
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Nuisances sonores
<b>Prescription contrôlée :</b> Respect des émergences
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 11 : Déchets et sous-produits animaux**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 34 et 35
<b>Thème(s) :</b> Élevage, gestions des déchets
<b>Prescription contrôlée :</b> modalité de gestion des déchets plastiques, des déchets de soins vétérinaires et des cadavres
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 12 : Autosurveillance**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 37
<b>Thème(s) :</b> Élevage, cahier d'épandage
<b>Prescription contrôlée :</b> présence et remplissage du cahier d'épandage et des bordereaux de livraison des effluents
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite